

SOMMET « EAU ET CLIMAT »
ROME – ITALIE – 23 OCTOBRE 2017

ALLOCUTION JEAN-FRANÇOIS DONZIER
Secrétaire Général du Réseau International des Organismes de Bassin
Secrétaire Général des Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat

1

Monsieur le Président du Conseil, votre éminence, madame la maire de Rome, Monsieur le Commissaire européen, mesdames et messieurs les ministres, mesdames et messieurs les directeurs généraux des agences des nations unies et de l'union pour la Méditerranée, chère Hakima, chers collègues et amis des organisations de bassin.

C'est un très grand honneur pour le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) et les Alliances mondiales pour l'eau et le climat de pouvoir s'exprimer devant vous à l'occasion de ce sommet international sur l'eau et le climat.

On dit que « là où il y a une volonté il y a un chemin ».

C'est bien une volonté politique forte et durable sur le long terme qu'il nous faut aujourd'hui pour faire face à une situation critique.

L'eau douce est indispensable à la vie, à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation, à la pêche, à la production d'énergie, au développement industriel, aux transports, aux loisirs, à la biodiversité....mais, l'eau douce est une bombe à retardement menaçant toutes nos sociétés !

Le constat est en effet alarmant : inondations, sécheresses, cyclones, pénuries, pollutions, gaspillages, érosion, destruction des écosystèmes : la gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre rapide d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau.

Le changement climatique aggrave ces situations et il affecte, d'ores et déjà et de plus en plus, la quantité et la qualité de l'eau douce continentale et les écosystèmes aquatiques, notamment avec une augmentation de l'intensité et de la fréquence croissante des événements météorologiques et hydrologiques extrêmes, tels que les inondations et sécheresses, la diminution du manteau neigeux, la fonte accélérée des glaciers, ainsi que l'élévation du niveau des océans,

Tout cela représente une menace pour la sécurité, le développement économique et social et pour l'environnement, en particulier dans les pays les plus pauvres.

L'accord ambitieux trouvé à Paris en décembre 2015, lors de la COP 21, pour réduire de façon drastique les émissions de gaz à effet de serre, n'aura un effet visible qu'au début du siècle prochain...

D'ici là le régime de tous nos fleuves et le niveau de nos aquifères seront sensiblement modifiés !

Une mobilisation est indispensable au niveau mondial afin de mettre en place, de façon urgente, des programmes indispensables pour prévenir les effets du réchauffement global et s'y adapter.

L'eau douce est une des toutes premières victimes du changement climatique : il faut agir vite, avant qu'il ne soit trop tard.

Une meilleure gouvernance des ressources hydriques est devenue une priorité absolue, avant que l'eau ne devienne un obstacle au développement durable dans un bon nombre de pays du globe.

Les COP de Paris et de Marrakech ont insisté sur la nécessaire collaboration entre les gouvernements, les autorités locales, les villes, les entreprises, les agriculteurs, les financiers et tous les citoyens, afin de faire face aux changements climatiques, car la mobilisation de tous ces acteurs est indispensable pour assurer la réalisation des engagements pris par les gouvernements avec la signature de l'accord de paris.

Cette démarche représente un véritable tournant dans l'affirmation que l'eau douce est une priorité face aux effets du changement climatique.

Dans ce sens, le « Pacte de Paris sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères », promu par le réseau international des organismes de bassin (RIOB) et la CEE-ONU, a été signé par 358 organisations de plus de 90 pays.

Ce pacte a pour but de mobiliser au niveau mondial, national et local tous les acteurs impliqués, qui s'engagent à mettre en œuvre des actions conjointes et coordonnées, qui visent à améliorer la gestion de l'eau et donc la résilience aux effets du changement climatique.

Les quatre « Alliances », celle des 358 signataires du pacte de paris, l'alliance des entreprises pour l'eau et le changement climatique (BAFWAC), qui compte aujourd'hui 44 entreprises membres, dont 30 multinationales de premier plan, l'alliance des mégapoles pour l'eau et le climat, regroupant 16 mégapoles pour une population totale de plus de 300 millions d'habitants, et l'alliance du dessalement, ont aussi été créées en 2015 à la COP21 de paris.

Toutes les quatre, fortement mobilisées dans l'action pour l'eau et le climat, se sont conjointement engagées, à la COP22 de marrakech, à mobiliser leurs partenaires, à identifier et à diffuser les bonnes pratiques et soutenir le développement de nouveaux projets, par des acteurs de terrain impliqués dans l'adaptation et la résilience du secteur de l'eau et ont créé l'Alliance mondiale pour l'eau et le climat (AMEC) ou the Global Alliance for Water and Climate (GAFWaC) en anglais.

C'est tout de suite aujourd'hui qu'il faut, en effet, se mobiliser pour nous adapter à ces changements inéluctables.

Une action rapide permettrait de réduire les coûts et les dommages, mais il faut s'inquiéter du « coût de l'inaction » !

On ne sait pas gérer ce que l'on ne sait pas mesurer !

Les informations disponibles, sur l'état de la ressource en eau et encore plus des écosystèmes aquifères, sont très insuffisantes pour permettre de vrais diagnostics, définir les priorités et mettre en place une gestion sérieuse et en assurer le suivi.

Il faut mettre en place de véritables systèmes d'information sur l'eau et les écosystèmes, avec des moyens suffisants et pérennes d'investissement et de fonctionnement.

Face à ces enjeux, il est aussi évident que les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.

L'expérience acquise, depuis maintenant plus de cinquante ans, démontre que c'est sans conteste au niveau des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers, que doit se mettre en place ou se renforcer les actions indispensables, sur la base d'une réelle solidarité entre l'amont et l'aval.

Que ça soit face aux inondations, comme face aux sècheresses à répétition, tout comme face aussi à la pollution, nous ne pouvons plus agir au coup par coup, mais au contraire, nous devons planifier et coordonner les actions sur le long terme, au niveau de chaque bassin, en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.

A ce propos, il est utile de faire la distinction entre sècheresse et pénurie. Cette dernière étant d'abord liée à un déséquilibre permanent et structurel entre les ressources disponibles et les différents prélèvements.

Il est indispensable d'intensifier les efforts pour mieux gérer la demande en eau et ainsi réduire les pressions sur les ressources spécialement en période de sécheresse, en particulier en contrôlant mieux les prélèvements pour l'irrigation, qui est à l'origine des pressions les plus importantes dans un grand nombre de régions.

Les agriculteurs seront parmi les premières victimes des fluctuations d'approvisionnement dues aux variations du climat.

Il faudra sans doute mobiliser de nouvelles ressources, et créer des réserves, mais en prenant soin de ne le faire qu'après avoir rationalisé les demandes en eau et seulement lorsque cela sera écologiquement acceptable et économiquement raisonnable.

Il est possible d'atteindre un équilibre entre l'offre et la demande en changeant les habitudes et les pratiques et en édifiant les infrastructures appropriées.

Mais construire de nouveaux barrages ne suffira pas sans la mise en œuvre de programme d'économie d'eau et de recyclage :

Les solutions passeront par une gestion volontariste de l'eau assortie de mesures soutenues d'incitation à des usages plus rationnels facilités par l'innovation et des nouvelles technologies.

Des plans de gestion de la rareté de l'eau doivent fixer les priorités, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usages, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages.

L'économie de l'eau, la recherche des fuites, notamment celles inacceptables des réseaux d'eau potable des villes, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes doivent devenir des priorités.

Les écosystèmes aquatiques ne sont pas seulement un patrimoine naturel irremplaçable et une réserve unique de biodiversité, mais ils sont aussi des « infrastructures vertes » jouant un rôle très efficace de régulation de la ressource en eau et de sa préservation, tout comme d'autoépuration de certaines pollutions ...il faut les protéger, les valoriser et les restaurer quand ils ont été dégradés.

Une nouvelle approche de gestion de la ressource, fondée sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs dans le bassin, doit être développée en ce qui concerne la protection des ressources en eau, l'utilisation rationnelle de l'eau, la gestion des eaux usées.

A l'évidence, les premiers acteurs concernés sont les autorités politiques, qui doivent apporter un soutien permanent aux réformes indispensables et assurer leur application sur le moyen et le long terme.

Rien n'est possible, aussi, sans la participation des représentants des différents secteurs économiques, des autorités locales et des associations, qui œuvrent tous sur le terrain et sont les véritables acteurs du changement.

L'association en particulier des villes, des secteurs de l'électricité, de la navigation, des mines, de l'agriculture, de la pêche ou du tourisme est essentielle. Il faut travailler « out of the water box » et de façon intersectorielle.

La création de « Comites ou Conseils de bassin », sous les formes appropriées, apparaît aujourd'hui comme un moyen d'implication efficace de toutes ces parties prenantes à la gestion des ressources en eau et des écosystèmes.

Les organisations de bassin, sous des formes diverses et avec des mandats divers, ont un rôle essentiel à jouer pour concevoir, planifier et impulser une véritable politique intégrée de gestion sur leur territoire respectif.

Il faut leur donner des mandats clairs et des moyens humains, techniques et financiers leur permettant d'assumer efficacement leur rôle.

Il y a 276 fleuves, 156 lacs et au moins 600 aquifères transfrontaliers : au niveau transfrontalier, la création d'organes conjoints par les pays riverains apporte des avantages évidents pour :

- Assurer le dialogue et éviter les conflits,
- Partager les informations et en faire la synthèse,
- Elaborer des programmes d'actions conjointes,
- Suivre les effets des projets et produire des indicateurs pour faciliter la prise de décision.
- Partager les bénéfices...

Là encore, les organes conjoints doivent avoir un mandat clair et disposer des moyens humains, techniques et financiers pour assurer leur mission efficacement.

Les bailleurs de fonds devraient mieux reconnaître le rôle essentiel des organismes de bassin dans la gestion durable de la ressource en eau, en soutenant financièrement les projets liés aux engagements et principes énoncés ci-dessus pour faire face aux changements climatiques.

Il serait aussi souhaitable qu'avec les financements déjà disponibles soient soutenu non seulement les projets d'infrastructures, mais aussi l'amélioration de la connaissance des ressources et des impacts du changement climatique, le développement des capacités, la gouvernance, le monitoring et l'évaluation des politiques.

Enfin et pour conclure :

Il ne faut pas « réinventer la roue »

- Beaucoup d'actions efficaces sont déjà réalisées sur le terrain.
- La gestion par bassin fonctionne de façon reconnue et positive.
- De nombreux accords de gestion des eaux transfrontalières s'appliquent effectivement et sans difficultés majeures,
- Les technologies sont d'ores et déjà disponibles ...
- Des formules de financement incitatives existent et sont instaurées ou en cours d'expérimentation.

Il faut donc identifier les bonnes pratiques et en assurer la diffusion par la mobilisation de l'expertise, par des plateformes d'échange d'expériences et par la formation des staffs des organismes de bassin et de leurs partenaires.

Les problèmes rencontrés ne sont pas techniques, mais essentiellement institutionnels et financiers.

Excellences, mesdames et messieurs,

Rien n'est possible sans une forte volonté politique de tous les pays du monde.

Il faut donc nous mobiliser pour gagner cette bataille de l'eau et préparer l'avenir des générations futures.

La gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques par bassin est une obligation, mais c'est aussi rentable pour limiter les pertes économiques et assurer le développement nos sociétés. Il faut passer des paroles aux actes !

Nous avons besoin de vous et de tous les partenaires de la gestion de l'eau!

Avec vous tout et encore possible. Agissons vite !

Je vous remercie de votre attention.